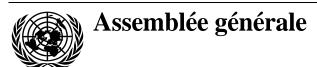
Nations Unies A/AC.109/2011/SR.2



Distr. générale 19 juillet 2011 Français

Original: anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 31 mars 2011, à 10 h 30

Président: M. Carrión-Mena (Équateur)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Séminaire pour la région des Caraïbes

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.





La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour est adopté.

Séminaire pour la région des Caraïbes (A/AC.109/2011/18)

- Le Président dit qu'il a adressé une lettre aux autorités des Îles Caïmanes, lieu prévu pour la tenue du séminaire, en proposant les dates du 24 au 26 mai 2011. Il espère recevoir une réponse positive dans les jours qui viennent. Le Secrétariat a déjà reçu pour instruction de commencer les préparatifs logistiques, en coordination avec la Mission permanente du Royaume-Uni et du Gouvernement des Îles Caïmanes, afin de tenir un séminaire à cette date. Une fois reçue l'acceptation officielle des autorités du territoire, les membres du Comité spécial seront officiellement informés des dates et du lieu au moyen d'un aidemémoire qui comportera une copie de la lettre datée du 14 mars 2011 adressée par le Représentant permanent du Royaume-Uni au Président du Comité concernant l'organisation du séminaire. Comme dans le passé, le Comité célébrera également la Semaine de la Solidarité avec les peuples des territoires non autonomes pendant le séminaire. Il croit comprendre, s'il n'y a pas d'objection, que le Comité souhaite que le Séminaire se tienne à Georgetown, îles Caimanes, du 24 au 26 mai 2011.
- 3. Il en est ainsi décidé.

Composition de la délégation officielle du Comité spécial

4. Le Président rappelle que la délégation du Comité au séminaire pour la région des Caraïbes comprendra huit membres, à savoir les membres du Bureau plus un membre du Comité pris dans chacun des groupes régionaux représenté en son sein. L'Organisation des Nations Unies assumera les frais de voyage des membres de cette délégation. Étant donné les limitations de temps, il considérera que le Comité souhaite qu'il parachève la sélection de la délégation sur la base des consultations avec les groupes régionaux représentés par plus d'un membre au sein du Comité; bien entendu, le Groupe des États d'Europe orientale sera représenté par la Fédération de Russie qui est le seul membre de ce Groupe qui soit membre

du Comité. Il informera le Comité de la sélection qu'il aura faite.

5. Il en est ainsi décidé.

Envoi des invitations aux experts et aux organisations

- 6. Le Président dit qu'après des consultations, le Bureau décidera s'il doit suivre la pratique normale du Comité spécial consistant à envoyer des invitations au séminaire à certains experts et organisations non gouvernementales, dont la liste sera examinée par le Bureau et communiquée à tous les membres du Comité. En l'absence d'objections, il considérera que le Comité souhaite l'autoriser à arrêter la liste d'experts et d'organisations invités au séminaire.
- 7. Il en est ainsi décidé.
- 8. Le Président rappelle que conformément à une décision antérieure du Comité, les invitations à participer au séminaire seront envoyées à tous les membres élus et désignés des territoires non autonomes, ainsi qu'aux États Membres qui ne sont pas membres du Comité, aux puissances administrantes, aux institutions spécialisées des Nations Unies et à certaines organisations régionales. L'Organisation des Nations Unies assumera seulement les frais de voyage de trois experts, de trois ONG et des représentants des territoires non autonomes.

Directives, règlement intérieur et ordre du jour du séminaire

- 9. **Le Président** appelle l'attention sur les directives et le règlement intérieur du Comité contenus dans le document A/AC.109/2011/18. Le texte du document est essentiellement le même que lors des années précédentes, à l'exception du lieu et de la date du séminaire et de la langue de travail, qui sera l'anglais, le séminaire ayant lieu dans un pays anglophone.
- 10. **M. St. Aimée** (Sainte-Lucie), demande, à propos du point 3 de l'ordre du jour proposé, si les suggestions et les propositions en vue de la Troisième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme seront demandées aux États Membres à l'avance, de façon qu'elles puissent être examinées durant le séminaire
- 11. **Le Président** accepte que cette méthode soit suivie. Il considère que le Comité souhaite approuver

11-28497

les directives, le règlement intérieur et l'ordre du jour du séminaire.

12. Il en est ainsi décidé.

Questions diverses

- 13. Le Président dit que son intention est de diriger le Comité de façon aussi transparente et active que possible et que pour cela il communiquera à tous les membres une lettre les invitant à proposer le nom d'experts supplémentaires ne figurant pas sur la liste du Secrétariat. Il faut en effet encourager une participation plus large aux travaux du Comité, et la liste déjà établie n'est pas limitative.
- 14. Répondant à une demande du représentant de Cuba lors de la toute dernière réunion du Bureau à propos de l'examen du lieu et de la date retenus pour le séminaire régional, il dit que le site web du Comité donne une information détaillée sur les territoires non autonomes. En ce qui concerne le choix du lieu retenu pour le séminaire, divers facteurs politiques et logistiques ont été étudiés et il a été décidé de donner suite aux arrangements préparés par les autorités de la Grande Caïmane et par celui de la Puissance administrante.
- 15. Enfin, il rend hommage à M. St. Aimée, de Sainte-Lucie, Président sortant, pour tout ce qu'il a fait pour faire avancer le travail du Comité pendant son mandat.

La séance est levée à 11 h 15.

11-28497